

Café de quartier Nestin / Route de Sully la Chapelle

du 06 mai 2023

Lieu : Usine du Canal.

Élus présents: Gérard HUET, Bruno GUYARD, Magali BLANLUET, Aurore YANG, Marie COSTA, Frédéric MURA, Philippe BAUMY, Hervé LHOMME, Christelle TESSIER, Pierre HABERT.

Nombre d'habitants présents (hors élus): 38

Secteurs/rues représentées par les habitants :

- ✓ 4 Rue Ponson du Terrail
- ✓ 2 Route de Nestin
- ✓ 10 Hameau de Nestin
- ✓ 1 Route de Vitry
- ✓ 2 Rue du Moulin Rouge
- ✓ 1 Chemin de la They

Introduction par Bruno Guyard, adjoint à la culture et la démocratie locale :

Présentation des conseillers présents.

Présentation des référents de quartier pour le secteur : Jean-Louis Rumeau et Patrick Herscovici (voir site de la mairie pour leurs coordonnées). Rappel de l'objectif du référent : faciliter la communication et procéder à la remontée d'informations auprès de l'équipe municipale.

Bruno G. indique que vont être abordés divers sujets concernant la commune et plus particulièrement le quartier concerné auxquels les élus essaieront de répondre du mieux possible.

Il rappelle ensuite, pour mémoire, les questions abordées l'an passé, à savoir :

- Problématiques de vitesse
- Arrivée de la Fibre
- Stationnements gênants
- Incivilités
- Aménagement bords canal et piste cyclable
- Dangerosité du carrefour au Point d'Apport Volontaire de Nestin
- Mise en conformité des ralentisseurs
- Passage de camions Route du Moulin Rouge
- Problématique de pression d'eau
- Éclairage public
- Plan local d'Urbanisme
- Projets Usine du canal
- Nouvel EHPAD et avenir de l'ancien
- Déviation de Fay aux Loges

1) Sujets abordés, à la demande des habitants :

❖ **Intersection Rue du Moulin Rouge et Route de Nestin : est-il possible d'installer un « Cédez le passage » et l'éclairage public ?**

➔ Un travail est en cours avec la Communauté de Communes des Loges (CCL), la commande est déjà passée et les travaux débuteront en septembre/octobre 2023, après la fin des travaux du pont du centre bourg.

Le projet est le suivant= réalisation de trottoirs, passages piétons, bouchage des accotements, réfection des canalisations des eaux pluviales. La réfection des canalisations sera prise en charge par la commune et le reste (voirie) par la CCL.

On profite d'aménager les trottoirs etc. pour travailler sur la sécurisation du carrefour et refaire les marquages au sol afin d'identifier et sécuriser cet embranchement.

❖ **Le passage piéton, proche du virage, est dangereux à cause des véhicules qui arrivent vite dans le virage.**

Il y a des nuisances sonores, principalement la nuit, sur le parking de l'arrêt de bus route de Nestin, coté canal. Plusieurs voitures stationnent = bruit, musique, discussions, etc.

➔ La commune a demandé à la gendarmerie de faire des rondes, mais aucune action n'est possible à partir du moment où il n'y a pas de délit ou de flagrant délit.

Le problème est connu, la plupart des personnes concernées également, mais la difficulté est que lorsque l'on agit pour libérer un lieu de rassemblement, cela ne fait que déplacer le problème ailleurs dans la commune avec des conséquences plus ou moins importantes.

Exemple : dégradations au jardin Radicofani (barbecue improvisé, dégradations), déchets au tournement (bris de verre), dégradation de bancs, etc.

❖ **Parfois des camping-cars se garent sur le parking au bord du canal. Est-ce autorisé ? Cela peut engendrer du bruit.**

➔ Ce n'est pas un problème car il n'y a pas de dégradations dans ce genre de cas et ce n'est pas un phénomène qui se répète. Cela reste ponctuel.

❖ **Que pouvez-vous nous dire des récents cambriolages ?**

➔ Une série de 6 cambriolages a eu lieu sur la commune. Ce sont généralement des bandes organisées, extérieures à la région, qui « font » plusieurs maisons dans un laps de temps restreint puis qui repartent.

Généralement les cambriolages sont ciblés, de jour et après avoir effectué des repérages.

Les enquêtes sont très compliquées dans ce genre de situations.

Programme « Tranquillité vacances » en cours de développement avec le policier municipal et la brigade de gendarmerie afin d'effectuer des patrouilles pendant les vacances. C'est compliqué pour la gendarmerie de patrouiller et intervenir rapidement car ses secteurs sont étalés et qu'elle ne connaît pas forcément bien le territoire.

La municipalité souhaite mettre en œuvre quelque chose, sur le même principe que ce qui existe et qui est déjà proposé par la gendarmerie, afin d'avoir une plus grande rapidité d'intervention.

Pour information : 10 mai de 8h30 à 10h30 = permanence de la gendarmerie dans la cour de la mairie pour donner des conseils, bonnes pratiques sur les risques de cambriolages. Le centre de recrutement présentera les filières gendarmerie pour découvrir les métiers, postes, etc. qui existent et sont parfois méconnus.

❖ Il existe un système « voisins vigilants », pourquoi ne pas mettre cela en place sur la commune ?

→ Ce n'est pas le rôle des voisins de surveiller ou d'intervenir. D'autre part, pour certaines personnes, cela peut être mal perçu.

La bonne pratique reste toutefois de prévenir ses voisins quand on part en vacances, ou pour quelques jours, et de laisser ses clés à une personne de confiance.

❖ **Le carrefour à l'intersection hameau de Nestin/route de la Mardelle, au niveau du Point d'Appont Volontaire (PAV), est dangereux. Où en est la demande de l'an dernier ?**

→ Statistiques d'accidents = aucun accident et pas d'accrochages.

❖ Comment la mairie est informée s'il y a un accrochage ? Rien n'est remonté à la Mairie s'il s'agit de petits accrochages qui ne sont pas signalés. Donc ni la commune, ni le département n'ont d'historique de dangerosité sur ce carrefour.

→ A partir du moment où les pompiers, la gendarmerie, etc. interviennent, la mairie est prévenue.

Remarque : Un travail est en cours avec le département sur les aménagements sécuritaires. On s'appuie sur ses spécialistes pour étudier ce type de problématiques.

L'expérience montre qu'il est parfois plus intéressant de laisser en l'état des carrefours dits « dangereux » car on observe que la présence d'aménagements sécuritaires met les conducteurs en confiance. Ceux-ci se sentant plus en sécurité, leur vigilance baisse, ce qui n'a donc pas d'effet sur le risque d'origine. Donc, lorsque l'on conduit dans une zone considérée comme dangereuse, naturellement, on a tendance à être plus vigilant, ce qui réduit le risque.

❖ Est-il possible d'installer un gros miroir ? La démarche pour mettre un « Cédez le passage » est-elle compliquée ? Peut-on imaginer un aménagement similaire à ce qui a été fait entre la rue de l'enfer et la route du gourdet ? Un STOP serait-il mieux qu'un « Cédez le passage » ?

→ La problématique d'un « Cédez le passage » est qu'un conducteur qui franchit le carrefour à vive allure, sans ralentir, fera la même chose avec un « Cédez le passage ». Il ralentira peut-être mais aura toujours tendance à passer trop vite.

Installer un STOP nécessiterait de choisir à quelle voie donner la priorité. Ce qui ne fera pas ralentir les conducteurs prioritaires de cette voie.

❖ **Il y a toujours des dépôts sauvages au PAV, la caméra fonctionne-t-elle ? Pourquoi ne pas installer une seconde caméra ?**

→ Oui, la caméra fonctionne et des verbalisations régulières sont faites. Elles sont même en augmentation.

Toutefois une personne, non identifiée à ce jour, (car cachée derrière les containers face caméra) réalise régulièrement des dépôts sauvages. Des études ont été réalisées afin de déplacer les

conteneurs pour éviter ces dépôts, mais les manœuvres des camions de relevage des conteneurs seraient compliquées (rayon de braquage, longueur de la grue, etc.), ce qui ne laisse pas beaucoup de solutions.

Nous envisageons aussi une palissade comme à Carrefour Contact pour éviter les éléments qui s'envolent et salissent les alentours.

La deuxième caméra (sur batterie, communication GSM ou autre) sera envisagée si tous les projets d'aménagements en cours d'étude ne règlent pas les problèmes.

Remarque : deux agents communaux, 1 jour par semaine, sont occupés à nettoyer tous les PAV de la commune. La recherche des propriétaires des dépôts sauvages en fouillant dans les ordures prend également du temps. Tout cela mis bout à bout, représente un coût non négligeable pour la commune, du seul fait d'incivilités.

❖ Pourquoi ne pas déléguer ces problématiques au SICTOM ?

- Qu'ils fassent déjà correctement leur travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On essaie de récupérer des éléments (données de relève des PAV, etc.) mais c'est compliqué, nous n'arrivons pas à obtenir d'informations.

❖ Devenir de l'ancien camping

- Un projet est en cours pour ouvrir un nouveau camping sur le terrain de l'ancien camping. Cela fait suite à un appel à projets du Département pour utiliser ce terrain qui lui appartient. Le projet retenu est celui d'un nouveau camping avec habitats insolites (pré-ouverture en 2024).
Problématique principale : le projet se situe dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du fait de la proximité de l'usine du canal, site classé.
L'ABF remet en question certains points du projet (destruction du bâtiment existant derrière l'arrêt de bus, degré des pentes de toitures, etc.), ce qui a un impact sur le budget du projet et risque de le mettre en péril.
L'ABF est totalement libre et a pleins pouvoirs de décision sur les choix, critères, etc. Dans un périmètre ABF, département, commune, préfet, etc. n'ont aucun pouvoir sur ses décisions.

Une réunion le 15/05/23 réunissant l'ABF, le Département et la commune devrait permettre d'y voir plus clair.

Tranche 1 = environ 20 emplacements

A terme = 60 emplacements en lots complets.

Des sanitaires sont prévus.

Cela a du sens vis-à-vis de l'aménagement de la vélo route du canal.

Le camping serait ouvert de Mars à Novembre

Il n'est pas classé en zone inondable car non évalué dans le PPRI (plan prévention risque inondation).

PPRI = classement en zones par rapport à un historique connu à 10, 20, 50, 100, >100 ans.

En 2016, c'est la seule fois où une inondation s'est produite à cet endroit et cela est considéré comme exceptionnel au regard de la pluviométrie exceptionnelle et d'une mauvaise gestion de l'entretien du canal.

❖ **Vélo route le long du canal :**

➔ Depuis Donnery, la vélo route passera coté route du Gourdet jusqu'au pont du centre bourg de Fay. Puis elle reprend côté rue Ponson du Terrail, le long du canal, jusqu'à l'usine du canal. Elle restera du même côté jusqu'à la Chênetière puis changera à nouveau de rive pour aller jusqu'à Vitry aux Loges.

La voie fera 3 mètres de large, avec un enrobé naturel (comme ce qui a été fait entre Chécý et Mardié).

Il y aura un blocage physique pour empêcher le passage de véhicules. Seul les véhicules d'entretien des abords auront accès.

26/05/23 = réunion de présentation du planning des travaux de la vélo route par le Département, en Mairie.

❖ **Nous avons entendu parler d'un projet d'éclairage centre bourg, le long du canal, qu'en est-il vis-à-vis de la biodiversité ?**

➔ Entre la venelle de la hotte et la mairie, il y a effectivement un projet d'éclairage, mais nous ne savons pas encore de quel côté (au bord du canal ou au bord des maisons) et quel type d'éclairage installer. Les deux emplacements engendrent des problématiques, donc plusieurs solutions techniques sont à l'étude (potelet, peinture phosphorescente, etc.).

❖ **Un trou s'est créé sur le bord de la voirie, dans le virage au bout de Nestin (ferme Siffelet) sur la route communale qui part en direction du Gué Girault. Dégradation faite par camions ou racines arbres.**

➔ Cela a été signalé au Département car cette dégradation s'est accentuée depuis le début des travaux de la vélo route, compte tenu du passage répété des camions.

La route est intercommunale, il faut voir où elle commence et s'arrête afin de savoir qui doit prendre en charge la réparation.

❖ **Où en est le dossier de la Déviation ?**

Le Département a relancé le projet en annonçant sa volonté de faire la déviation mais avec une participation communale ou intercommunale au financement, à hauteur de près de 2M€.

Le conseil municipal a délibéré sur sa volonté de poursuivre le projet de déviation mais pas sur le financement demandé par le Département.

D'autre part, il est envisagé la suppression d'une portion de la déviation entre la Route de Trainou et Sully-la-Chapelle, ce qui risque de renvoyer les Poids-Lourds qui voudront aller vers Sully la Chapelle, vers le centre de Fay. Or, faire passer les camions par le centre bourg de Fay en fonction de leur trajet, n'a pas de sens et fait perdre tout l'intérêt de la déviation.

Une étude est en cours pour voir où envoyer ce flux de véhicules.

La ville manque de dossiers précis sur le projet de la déviation, il est donc compliqué de statuer de manière factuelle pour obliger la CCL à participer au cofinancement.

❖ **Stationnement rue Ponson du Terrail :**

→ Explications communiquées dans le bulletin municipal et info présente sur le faycien (boitage).

Le Département est venu sur place et a étudié, avec la commune, les besoins et risques de plusieurs rues, dont la rue Ponson du Terrail.

Actuellement, cela est matérialisé avec de la peinture verte sur la voirie. A partir du 12/05/23 les stationnements sur trottoir seront supprimés et positionnés sur la route. L'aménagement sera réalisé par des agents du Département et de la commune en présence du policier municipal. Il y aura quatre tronçons avec stationnement sur route. Ils seront en quinconce, en commençant coté fontaine Saint-Côme et en se terminant aux ralentisseurs du centre bourg.

Si des incivilités répétées sont constatées, il y aura verbalisation.

❖ Quand toutes les places sont prises, comment se garer ? Quand on habite au niveau de Facility's, les places sont souvent prises. Or, une partie du trottoir appartient aux propriétaires qui s'y garent. Crainte de verbalisation.

→ M. BAUMY sera présent lors de l'aménagement et invite les propriétaires concernés à venir se présenter pour exposer leurs requêtes.

❖ **Signalétique lieu-dit les Sablons : lorsque l'on entre l'adresse précise dans les GPS, ceux-ci ne trouvent pas le lieu-dit des Sablons. Le GPS stoppe sa navigation à l'extrémité de la route où il n'y a aucun panneau indiquant la direction aux conducteurs. Est-il possible d'ajouter un panneau ?**

→ La commission va étudier le sujet.

❖ **Entretien chemins communaux/ruraux : qui a la responsabilité de les entretenir ? Au Champ d'oiseaux, il y a des trous profonds.**

→ L'entretien des chemins communaux est sous la responsabilité de la mairie.

A ce jour, la mairie dispose de 3 agents à l'entretien des espaces verts et 2 agents à la voirie pour effectuer tout l'entretien courant de la commune ainsi que les entretiens plus spécifiques comme celui des chemins ruraux, ce qui est déjà difficile en soit à gérer.

Suite à la fermeture de l'association foncière de remembrement (AFR), la commune a signé la rétrocession de tous les chemins d'exploitation qui appartenaient à l'AFR. Cela représente plus de 50 kms de chemins.

La mairie n'a pas les moyens humains et financiers d'entretenir tous les espaces verts et chemins, il est donc inévitable que des chemins se dégradent dans le temps.

Toutefois, les équipes essaient de répondre du mieux possible aux demandes afin de traiter les priorités. Il suffit de les prévenir afin qu'elles les intègrent dans leur planning déjà très chargé.

❖ Serait-il possible de déposer du mani calcaire ou autre à un endroit et que les riverains s'occupent de boucher les trous ?

→ Oui, c'est tout à fait envisageable. Nous préviendrons les équipes techniques.

❖ Devenir de l'usine du canal et de la maison à côté de l'usine du canal

- Pour l'instant c'est en cours d'étude car il n'y a pas de projet validé par le Département.
Une idée avait été proposée par le Maire : faire une boîte en verre à l'intérieur de l'usine, comme cela a déjà été fait en Belgique ou ailleurs, afin de pouvoir exploiter, chauffer etc. une zone aux normes, sans avoir à toucher l'extérieur du bâtiment, ce qui serait très coûteux.
C'est à l'étude, des architectes sont venus avec le Département et des mesures/relevés ont été faits.
La petite maison qui se trouve dans le virage de la route, à l'entrée du chemin de l'usine, appartient au Département qui la conserve afin de l'avoir sous le coude en cas d'hébergement ponctuel, que ce soit pour le projet du camping ou pour l'accueil d'artistes en représentation à l'usine du canal, etc.

❖ Pourquoi le canal était si bas entre l'usine et le centre bourg la semaine dernière ?

- La seule adduction d'eau de cette partie du canal est l'eau de ruissellement. Le canal fuit, il n'est plus étanche, ce qui peut expliquer la baisse du niveau d'eau.
L'étanchéité fait partie des travaux en cours de réalisation par le Département, avec pour objectif de rendre possible la navigation.
Après renseignement, il s'agit d'un acte de malveillance perpétré par une personne qui a ouvert les vannes lors du corso fleuri de Donnery.

❖ Installation de la Fibre :

- Soyez vigilants vis-à-vis des sous-traitants en charge de réaliser les travaux de raccordement de la fibre dans les logements. Cela est souvent mal fait car il y a beaucoup de sous-traitants et de concurrence.
Le mieux est d'être présent lors des travaux afin de suivre leur réalisation.
SFR avait le monopole depuis plusieurs mois, mais ce n'est plus le cas, les autres fournisseurs peuvent désormais démarcher, ce qu'Orange a commencé à faire.
Un habitant de Nestin fait savoir qu'il a été raccordé par Free à la fibre, que cela s'est très bien passé, que le débit est très bon, sans coupures, et que cela marche très bien.
Site internet Lyseo pour voir votre éligibilité à la fibre : <https://lyseo.fr/test-deligibilite/>
/!\ Attention aux démarchages téléphoniques, il y a beaucoup d'arnaques et beaucoup de démarchage abusif utilisant de faux arguments.

❖ Une piste cyclable est-elle envisageable entre la ZAC et le centre bourg de Fay ?

- La loi d'orientation des mobilités (LOM) oblige de réaliser un aménagement cyclable lorsqu'il y a réfection ou travaux sur la voirie.
Il y a 3 catégories de pistes :
- Voie propre (piste cyclable 100% séparée de la chaussée)
 - Jalonnement sur voie (piste cyclable sur la chaussée mais séparée par bordures ou autres éléments physiques au sol sur la chaussée)
 - Simples marquages au sol

La COMCOM a fléché beaucoup de routes/axes/voies dans le schéma directeur d'aménagement des pistes cyclables, pour un montant estimé à plus de 21 M€. Pour information, une voie cyclable est prévue et sera aménagée de Fay-aux-Loges à Saint-Denis-de-l'Hôtel.

❖ **Référent de quartier : rôle ?**

- Il s'agit de personnes qui peuvent être contactées soit par mail, soit par téléphone ou directement à leur adresse (info sur bulletin et site mairie) dans le but de faire remonter des observations diverses de votre secteur ou ailleurs.
C'est nouveau, on teste ce système qui existe déjà dans d'autres communes.

❖ **Info concernant l'ancien EHPAD :**

La volonté première était de détruire tous les bâtiments construits avant les années 80 avec, pour objectif, la réhabilitation d'un premier bâtiment pour intégrer des professions médicales ou paramédicales déjà en place.

Or, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public à caractère administratif qui accompagne la commune pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de sa politique d'aménagement et de transports, et la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont conseillé à la commune de ne pas détruire les bâtiments mais d'en faire plutôt des logements pour personnes âgées autonomes, autrement appelées résidences seniors.

Le projet initial, estimé à plus de 3,5M€ pour la rénovation totale de l'EHPAD, est impossible à financer pour la commune qui est obligée de trouver un porteur de projet pour permettre son financement et sa réalisation.

Nous avons trouvé un porteur de projet et sommes en phase de négociation avec lui : l'objectif est de mettre à disposition, via un bail, les bâtiments à rénover en contrepartie de la rénovation desdits bâtiments par ce porteur du projet.

Remarque : La vraie problématique est le manque de places de stationnement car 36 places ne sont pas suffisantes pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire et résidence seniors.

❖ **Autres sujets abordés par les élus :**

La mairie vient d'obtenir des subventions qui vont permettre de

- réaliser la deuxième tranche du projet de sécurisation de la RD921 (pratiquement 100 K€).

Rappel de l'objectif : busage des fossés et sécurisation piétons sur la partie haute de la route de Saint Denis de l'Hôtel.

- lancer les travaux du projet de désenclavement de la Place du souvenir (plus de 60 k€)

Ce sera une voie à vitesse réduite, limitée aux véhicules légers avec création d'une dizaine de places de parking. L'objectif est de lancer les travaux fin 2023.

❖ **Prochains évènements de la commune auxquels nous vous invitons à participer :**

- Fay'stival du 18 au 20 mai
→ Prochain café de quartier le 17/06/23, pour le secteur Desbrosse/ Gare/Binoche.